

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Commission de concertation
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 36P/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2298/s.547
Annexes : 1 dossier + avis du 15/05/13

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES / NEDER-OVER-HEMBEEK. Rue du Pâturage, 40. Construction d'un immeuble de logements : projet modifié. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : M. A. Duchatel)

En réponse à votre lettre du 26 novembre 2013, en référence, reçue le 6 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 décembre 2013.

Les travaux concernent la construction d'un immeuble de 6 appartements situé dans la zone de protection et jouxtant la parcelle de la Ferme Den Bels, située rue de Beyseghem 56.

Pour rappel, la CRMS a déjà émis à deux reprises, une série de remarques sur le projet en question (voir avis des 13/06/2012 et 15/05/2013). La CRMS constate que l'actuel projet est très semblable à celui examiné en mai dernier et regrette qu'il continue de « développer un immeuble comme une construction entre mitoyens » et de privilégier le choix du PVC pour les châssis. Elle ne peut donc que réitérer ses remarques précédentes et joint à cet effet son avis précédent en annexe.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qui s'imposent. Le cas échéant, elle proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.U. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- Commission de concertation de Bruxelles (par mail).